

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique  
13071

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**OBJET : Rapport de liste concernant deux associations et un établissement de santé œuvrant dans le domaine de la santé publique et de la prévention sanitaire.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la Protection Maternelle et Infantile, Enfance - Santé - Famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône a en charge une mission importante et prioritaire de prévention en matière de santé publique et soutient un grand nombre de structures associatives travaillant dans ce domaine.

Dans ce rapport, nous vous proposons de soutenir financièrement deux associations œuvrant dans le domaine de la prévention de la transmission des infections sexuellement transmissibles et du dépistage du handicap précoce ainsi que l'Institut Paoli-Calmettes qui œuvre dans le domaine de la lutte contre les cancers.

1 - Association Autres Regards :

L'association Autres Regards travaille dans le domaine de la santé publique en étroite collaboration avec les services de la DPMISP (Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique) et souhaite pérenniser ses actions qui sont la prévention de la transmission des infections sexuellement transmissibles (notamment le virus de l'immunodéficience humaine) ainsi que l'accès aux soins et l'accès aux droits et à la citoyenneté pour les personnes prostituées. Cette association a aussi une mission d'information sur les infections sexuellement transmissibles et d'orientation vers les différents partenaires.

Elle assure également un rôle d'interface entre ces personnes particulièrement marginalisées et l'ensemble des services de droit commun (sociaux, médicaux et administratifs) et dispose d'un local dans le cinquième arrondissement de Marseille qui présente une capacité d'accueil en file active de 583 personnes par an.

En 2017, le Département a alloué une subvention de fonctionnement général de 31 405€ à cette association.

En 2018, le Département souhaite lui octroyer une nouvelle subvention de fonctionnement général de 31 405€ afin de pérenniser son action.

## 2 - Association InterCAMSP :

L'Association pour la recherche, la formation, le développement des échanges et de l'informatique en action médico-sociale précoce (InterCAMSP) est une association de type loi 1901 créée en 1993 dont le siège social se trouve à Salon de Provence.

Elle a pour objet de :

- soutenir les Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et les Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD);
- organiser un travail d'échanges, d'évaluation et de recherche favorisé par la mise à disposition de son outil informatique, d'évaluation et de communication interne ;
- faciliter la coordination des acteurs;
- assurer un soutien dans le cadre de la mise en œuvre de la politique en faveur des personnes en situation de handicap conduite par l'Agence régionale de santé et notamment le troisième plan autisme;
- participer à l'évolution des pratiques en conformité avec les recommandations de bonnes pratiques de la Haute autorité de santé et l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

L'objet de cette association s'intègre pleinement dans la politique de prévention de la santé et notamment l'action du Département relative au dépistage du handicap précoce.

En 2017, le Département a alloué une subvention de fonctionnement général de 15 000€ à cette association.

En 2018, le Département souhaite lui octroyer une nouvelle subvention de fonctionnement général de 15 000€ afin de pérenniser son action.

D'autre part, l'association InterCAMSP doit faire face à des demandes croissantes de formations et d'accompagnement à la saisie et à une augmentation importante du nombre d'adhésions (116 CAMSP - 21 SESSAD – 7 Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP) en 2016, 139 CAMSP – 19 SESSAD – 20 CMPP en 2017).

De plus, l'association mettra en place cette année des formations cliniques supplémentaires, le référencement data dock et le développement professionnel continu.

Dans ce but, l'association a recruté quatre professionnels qui apporteront un soutien et une aide importante aux salariés en poste et permettront de répondre au mieux aux attentes des adhérents.

Afin d'accueillir ces professionnels, l'association a besoin de réorganiser ses pôles administratifs, informatiques et formations par l'acquisition de matériel informatique et de bureaux.

L'association sollicite ainsi une subvention d'investissement de 12 000€ pour le projet « Embauches » pour 2018.

En 2018, le Département souhaite octroyer une subvention de 9 600€ à cette association afin d'accompagner son développement, soit 80% du total estimé des achats.

## 3 – Institut Paoli-Calmettes :

Notre collectivité est très impliquée dans le domaine de la lutte contre les cancers en y participant au-delà de ses obligations réglementaires.

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a donné aux départements la possibilité de restituer certaines activités de santé à l'Etat. Le Département des Bouches-du-Rhône a fait le choix de poursuivre cet engagement par voie de conventions avec l'Etat.

A ce titre, je vous propose de soutenir financièrement l'Institut Paoli-Calmettes (IPC) au titre de son activité de dépistage oncogénétique et de médecine prédictive en cancérologie.

En 2018, l'IPC désire :

- renforcer ses actions dans le cadre du nouveau projet d'établissement 2018-2022 ;
- maintenir ses orientations de développement du département d'anticipation et de suivi du cancer ;
- proposer des circuits innovants en oncogénétique assurant cinq jours sur sept une permanence au service des patients des médecins de l'IPC ;
- poursuivre son innovation notamment dans les examens d'oncogénétique moléculaire, ses actions de prévention multi-supports et sa participation à l'observatoire des cancers en partenariat avec l'Institut de veille sanitaire.

En 2017, les équipes de l'IPC ont assuré un nombre de consultations d'oncogénétique et de tests génétiques pour 100 000 habitants au-dessus du seuil national. En 2018, ces objectifs seront maintenus.

En 2017, le Département a alloué une subvention de 400 000€ à l'IPC dans le cadre de son activité de dépistage oncogénétique.

Je vous propose de reconduire cette subvention à hauteur de 400 000€ au titre de l'année 2018.

Au vu de ces éléments, je vous propose de soutenir les quatre projets présentés dans le tableau en annexe par le biais de trois subventions de fonctionnement et d'une subvention d'investissement pour un montant total de 456 005€

Par ailleurs, afin de garantir le bon emploi de ces subventions, je vous propose la signature de quatre conventions types conformément aux modèles approuvés par délibération n°122 de la Commission permanente du 27 juin 2014.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL